

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit → **DEGRIPPANT MULTI-FONCTION TECHPRO - AEROSOL****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées**

Lubrifiants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59 (24h/24 - 7j/7). <http://www.centres-antipoison.net>.

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) N°1272/2008

Physique :	Aérosol, catégorie 2 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé :	Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement :	Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Pictogramme(s) de danger :	
Mention d'avertissement :	Attention
Mention(s) de danger :	H223 : Aérosol inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseil(s) de prudence :	<p>P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p>
Informations additionnelles sur les dangers :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	01-2119456620-43	-	(926-141-6)	50-75	Asp. Tox. 1	H304	B, Q
Huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	-	10-25	-	-	B
CO2	-	124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A, G
Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium	01-2119527859-22	68608-26-4	271-781-5	1-5	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315, H319	
Salicylate de méthyle	01-2119515671-44	119-36-8	204-317-7	0-1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H302, H315, H319, H335	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes : maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinctions d'un incendie au risque de répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau.

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Supprimer les points d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières.

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

L'équipement devra être mis à la terre.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
Limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m ³
		VLE	1800 mg/m ³
Limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
Huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
Limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
Limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m ³
Huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate. Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante. Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandés :	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
La peau et les mains :	Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.
Gant recommandés :	Nitrile
Les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
couleur :	Ambré.
odeur :	Salicylate.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	78 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.82 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	S'émulsionne à l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	< 7 mPa.s.

9.2 Autres informations

COV = Composés organiques volatils : 560 g/l

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5 Matières incompatibles

Agent comburant fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO,CO2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
Salicylate de méthyle	119-36-8	LD50 oral rat	887 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Non-classifié.

Données ecotoxicologiques :

Composants dangereux	N°CAS	Méthode	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	1000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles .

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition : AEROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 2.1

ADR/RID - Code de classification : 5F

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement :	Non
IMDG - Polluant Marine :	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement :	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel :	(D)
IMDG - Ems :	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX :	203
IATA/ICAO - CAO :	203

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols. générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: Tableau n° :	Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

*Explication des mentions de danger :	- : - H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Révision dans le chapitre :	8.2. Contrôles de l'exposition
Acronyms ans synonymys :	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité.

Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite du fournisseur.